

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Gérard SBRAGIA - Eric DI MECO représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Frédéric DUTOIT représenté par Christine ORTIZ - Joël DUTTO représenté par Patrick MAGRO - France GAMERRE représentée par Sabine BERNASCONI - Haouaria HADJ CHICK représentée par Abdelwaab LAKHDAR - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Mourad KAHOUK représenté par Maxime TOMMASINI - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Laurent LAVIE représenté par Jean BRUNEL - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Sylvie NESPOULOUS représentée par Olivier AGULLO - Frédéric OUNANIAN représenté par Martine MATTEI - Gilles PAGLIUCA représenté par Robert HABRANT - Guy PONTOUS représenté par Corinne LEGAL - Tahar RAHMANI représenté par Philippe SAN MARCO - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Vincent GOMEZ - Jocelyn ZEITOUN représenté par Clément YANA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-luc BENNAHMIAS - Olivier BLANC - Pascal CHAIX - Bernard GIRAUD - Fabrice JULLIEN-FIORI - Christophe MADROLLE - Danielle MILON - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

FCT 009-1141/09/CC

■ Plan quinquennal d'investissement 2009/2013 - Convention cadre entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et le Conseil Général des Bouches du Rhône

DGDAE 09/2994/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Marseille Provence Métropole a défini une politique ambitieuse permettant le développement équilibré et solidaire de son territoire tout en mettant en œuvre une vraie politique de proximité au plus près du quotidien de ses habitants et de leurs préoccupations.

Afin de permettre une meilleure cohérence en terme d'aménagement tout en respectant la vision, la volonté et l'ambition que chaque maire nourrit pour son territoire, le président de la Communauté urbaine a tenu à associer largement chacun d'entre eux à la définition de cette politique.

Cette politique ambitieuse pour le territoire communautaire et chacun de ses habitants est articulée autour de quatre axes :

- le soutien à l'emploi et au développement économique,
- la solidarité,
- la gestion des déplacements et l'aménagement de l'espace,
- l'amélioration de la vie quotidienne et des services à la population.

Cependant, Marseille Provence Métropole connaît une situation financière extrêmement tendue. Aussi, pour maintenir une forte capacité d'investissement nécessaire pour l'économie comme pour les populations, la Communauté urbaine se doit de s'inscrire dans une démarche d'investissement pluriannuelle rendu possible grâce au soutien apporté par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône dans le cadre de son plan quinquennal.

En effet, dans le contexte de crise économique et sociale que nous connaissons, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône s'est mobilisé pour aider et accompagner des projets et initiatives qui permettront, à son territoire, de passer et dépasser cette conjoncture défavorable.

A cette fin, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône a voté, lors de sa séance du 12 décembre 2008, un plan quinquennal ambitieux d'un montant de 500 M d'euros, dont l'objectif est très clairement de dynamiser l'économie locale et permettre des investissements stratégiques pour le territoire départemental.

Le département des Bouches-du-Rhône présentant la particularité de compter, sur son territoire, une aire métropolitaine de grande envergure autour de Marseille, le plan quinquennal se concentre, pour la moitié de son enveloppe, sur cette métropole européenne de la façade méditerranéenne.

Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, au travers de ce plan d'investissement a donc décidé que 250 M d'Euros seraient consacrés à des projets contribuant au renforcement et la consolidation du rayonnement de la métropole marseillaise par des aides spécifiques affectées à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Le soutien du Conseil Général privilégiera les actions et projets en matière de voirie et d'amélioration du cadre de vie et transport selon la répartition suivante définie dans la convention cadre annexée au présent rapport :

- 150 M d'euros seront consacrés au Transport : le prolongement du métro jusqu'à Capitaine Gèze, réalisation de pôles d'échanges et de parcs relais, réalisation de lignes de bus en sites propres, développement de la billettique et mise en sécurité et en sûreté des stations de métro.
- 50 M d'euros seront consacrés à la Voirie : 20 M d'euros seront consacrés à des opérations centrées sur le territoire de Marseille et 30 M d'euros seront consacrés à des projets Voirie situés sur 17 autres communes.
- 50 M d'euros seront consacrés à l'amélioration du cadre de vie : 20 M d'euros seront affectés à l'amélioration de la propreté et 30 M d'euros seront consacrés à des opérations de réaménagement du centre ville de Marseille.

Une convention-cadre entre le Conseil Général et Marseille Provence Métropole définit les modalités de cette participation, de ce partenariat et institutionnel fondé sur l'intérêt général, sur le renforcement des politiques d'investissement des collectivités territoriales et du soutien de l'activité économique.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que Marseille Provence Métropole a défini une politique d'investissement ambitieuse pour le développement de son territoire, au service des 18 communes membres
- Que le Président CASELLI a tenu à ce que chaque maire soit associé à la définition de cette politique
- Que la mise en œuvre de cette politique nécessite la définition et la mise en place d'une politique de gestion saine et rigoureuse

- Que le Conseil Général des Bouches-du-Rhône entend mener une politique volontariste de relance des investissements sur l'ensemble de son territoire et en particulier sur l'aire métropolitaine marseillaise, représentée par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
- Que le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, lors de sa séance du 12 décembre 2008 a adopté un amendement visant à inscrire à son budget, un plan quinquennal d'un montant de 500 M d'euros.
- Que le Conseil Général des Bouches-du-Rhône affectera sur une période de 5 ans, de 2009 à 2013, une enveloppe de 250 M d'euros pour des opérations sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
- Qu'il y a lieu d'adopter la convention-cadre passée entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, ci-annexée

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention-cadre passée entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, ci-annexée.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant, est autorisé à signer la convention ci-annexée.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Finances et Budget

Jean-Pierre GIORGI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Vincent COULOMB

Certifié conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI